

Personnel municipal - Club des Utilisateurs des Logiciels de Sédit Marianne (CUSMA) - Adhésion de la Ville

Monsieur Millot, au nom des commissions du Personnel et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville vient d'acquérir un nouveau système d'informations en matière de ressources humaines qui sera opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2007.

Or, il s'avère qu'un club d'utilisateurs de ce produit a été créé, sous la dénomination de "Club des Utilisateurs des Logiciels de Sédit Marianne" (CUSMA).

Il s'agit d'un véritable réseau d'échanges entre professionnels des collectivités locales et d'une force de proposition et d'influence auprès de l'éditeur, dont les activités apparaissent intéressantes pour la Ville.

Il est donc proposé que celle-ci y adhère, étant précisé que le montant de la cotisation sera de 200 €, en 2007.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions du Personnel et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1^o) - décider, pour l'année 2007 et les années suivantes, l'adhésion de la Ville au Club des Utilisateurs des Logiciels de Sédit Marianne (CUSMA) ;

2^o) - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

M. MILLOT - Rapport 42.

Lecture de la délibération.

M. LE MAIRE - Y a-t-il des observations ? Non.

Rapport adopté.